

# AVIS PUBLIC

## Règlement concernant la délégation de fonctions et pouvoirs

### Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que le directeur général du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, monsieur Antoine Déry, a adopté, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*, le 6 octobre 2020.

Conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*, le règlement ci-dessus mentionné entrera en vigueur le 7 octobre 2020.

Donné à Rivière-du-Loup, ce 6 octobre 2020.

Geneviève Soucy,  
Secrétaire générale

---

Québec 